DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL MUNICIPAL [] DU COMITÉ ☐ DU CONSEIL

SÉANCE DU 28 / 6 / 2 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement	ons de l'exercice 2012
Considerant	(1) Le Conseil 12 le 28/6 / 2013 ce jour
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 207 Constatant que le compte administratif présente : X (1) Un excédent de fonctionnement de 10.105.99	DECH
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit	0 4 JUIL, 2013
POUR MÉMOIRE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N - 1	S/P ROCHEFORT
A) RÉSULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 7.366.910,79
B) RESULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS Ligne 002 du compte administratif N = 1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 2.739.073,15
C) RÉSULTAT À AFFECTER = A + B (hors restes à réaliser)	+ 10.105.983,94
D) SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1 (précédé de + ou –) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	2.731.229,85
E) SOLDE DES RESTES À RÉALISER D'INVESTISSEMENT N – 1 (2) Besoin de financement Excédent de financement (3)	2.891.362,83
F) BESOIN DE FINANCEMENT = D + E	5.622.592,68
DÉCISION D'AFFECTATION (pour le montant du résultat à affecter en C) (ci dessus) 1 - AFFECTATION EN RÉSERVES R 1068 en investissement G) = au minimum, couverture du besoin de financement F 2 - H) REPORT DE FONCTIONNEMENT R 002 (4)	5.622.592,68 4.483.391,26
(1) Un déficit de fonctionnement de Reporte le déficit sur la ligne 002 en dépenses de fonctionnement	ALE DE RO
Fait à ROYAN le 28/06/20/3 Délibéré par (1) Le Conseil Municipal	Pour le Député-Maire, Le Premier Adjoint, Bernard GIRAUD
☐ Le Comité Syndical ☐ Le Conseil A	10 28 6 20x

Nombre de	membres	en exercice
Nombre de	membres	présents
Nombre de	suffrages	exprimés

Certifié exécutore par Le Maire / Le Président compte tenu de la réception en _____ Préfecture, le et de la publication Le Maire le Président

Votes Contre Abstentions ____

Date de convocation Date de convocation

(1) Cocher la case correspondante

(3) Indiquer Forigine emprunt subvention ou autofinancement

Eventuellement, pour la part excédant la converture du besoil de financement de

⁽²⁾ Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budgel de reprise après le vote du compte administratif. compte administrarif